

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 25 février 2013, a adopté le règlement suivant :

**13-007 Règlement autorisant un emprunt de 30 900 000 \$ pour le
financement de travaux de réaménagement de l'emprise
publique**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 22 avril 2013. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 26 avril 2013.

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon